



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

30.9.2004

Date de révision

Date de mise en application

1.1.2005

1. Dénomination de la fonction

**Médecin adjoint du chef de service HUG-
médecin adjointe du chef de service HUG**

Code fonction

7.09.025

2. But de la fonction

Secondier et assister le médecin-chef de service dans ses responsabilités cliniques, administratives, organisationnelles, d'enseignement et de recherche. Assumer la responsabilité médicale d'une ou de plusieurs unités de soins.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- prendre en charge les patients présentant des pathologies complexes nécessitant des compétences médicales des plus spécialisées;
- superviser et contrôler les activités cliniques des chef-fe-s de clinique, des médecins internes et des stagiaires médecins;
- assumer la responsabilité du contrôle de qualité des soins dispensés au sein d'une ou de plusieurs unités de soins;
- assurer la pérennité des spécialités médicales de niveau universitaire au sein des HUG;
- assurer la gestion du personnel médical (programmes de rotation des médecins internes et chef-fe-s de clinique, programmation des plans de garde, allocation des ressources, établissement des plans de progression des médecins internes, etc.);
- participer à l'élaboration du budget annuel d'une ou de plusieurs unités de soins;
- participer à l'enseignement pré-gradué et assurer, dans le cadre de l'enseignement post-gradué, la formation théorique et pratique des chef-fe-s de clinique et des médecins internes;
- participer à des colloques, conférences et congrès dans le cadre de la formation continue;
- définir, diriger et gérer des projets organisationnels et/ou de recherche (recherche de fonds, gestion du budget alloué); présenter les résultats de recherche lors de réunions nationales et internationales et les publier dans des revues spécialisées;
- organiser et diriger des colloques pluridisciplinaires;
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service.

4. Exigences de la fonction

- Diplôme fédéral de médecine, titre de spécialiste FMH et thèse de doctorat ou titres jugés équivalents.
- Expérience de management, conduite d'équipe.
- Attribution à la fonction du code complémentaire "2A" pour les personnels justifiant du titre de Privat Docent (carrière hospitalo-universitaire davantage axée sur la recherche fondamentale ou clinique).

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	F	K	B	K	Cl. max. 26
Points	66	24	65	8	79	Total 242